

Informations de base	
2025/2027(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Délibérations de la commission des pétitions en 2023 Subject 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	PETI	Pétitions	FALCĂ Gheorghe (EPP)	12/12/2024
			Rapporteur(e) fictif/fictive GÓMEZ LÓPEZ Sandra (S&D) SZEKERES Pál (Pfe) AXINIA Adrian-George (ECR) TOOM Jana (Renew) MIRANDA PAZ Ana (Greens /EFA) PAPPAS Nikos (The Left)	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
23/01/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/04/2025	Vote en commission		
14/04/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0063/2025	Résumé
22/05/2025	Décision du Parlement	T10-0114/2025	Résumé
22/05/2025	Résultat du vote au parlement		
22/05/2025	Débat en plénière		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2027(INI)

Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PETI/10/01791

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE768.068	31/01/2025	
Amendements déposés en commission		PE770.213	11/03/2025	
Amendements déposés en commission		PE770.291	28/03/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0063/2025	14/04/2025	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0114/2025	22/05/2025	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2025)08	20/08/2025	

Délibérations de la commission des pétitions en 2023

2025/2027(INI) - 22/05/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 260 voix pour, 194 contre et 110 abstentions, une résolution sur les délibérations de la commission des pétitions en 2023.

Pétitions reçues en 2023 par rapport à 2022

En 2023, le Parlement a reçu **1452 pétitions**, ce qui représente une augmentation de 16,2% par rapport aux 1217 pétitions soumises en 2022. Le nombre d'utilisateurs soutenant une ou plusieurs pétitions sur le portail Web des pétitions du Parlement était de **26.331**, ce qui représente une augmentation considérable par rapport aux 22.441 utilisateurs enregistrés en 2022 (ces deux chiffres sont considérablement inférieurs aux 209.272 apportant leur soutien, enregistrés en 2021). **82,4%** des pétitions reçues en 2023 ont été soumises via le portail Web des pétitions du Parlement, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2022 (79,05%), reconfirmant ainsi qu'il s'agit de loin du canal le plus utilisé par les citoyens pour soumettre des pétitions au Parlement.

Les députés notent toutefois que **le nombre total de pétitions reste modeste** par rapport à la population totale de l'UE, ce qui révèle que des efforts doivent encore être intensifiés pour sensibiliser davantage les citoyens à leur droit de pétition et à l'utilité éventuelle des pétitions comme moyen d'attirer l'attention des institutions et des États membres sur des questions qui affectent et concernent directement les citoyens.

Travail accompli par la commission des pétitions

Le Parlement a salué le travail accompli par la commission des pétitions sur les pétitions concernant la péninsule d'Akamas, la zone la plus riche en biodiversité de Chypre, qui fait l'objet depuis des décennies de violations systémiques et répétées de la directive «Habitats» et de la directive «Oiseaux». Il a souligné le travail essentiel accompli par la commission des pétitions sur la protection des droits des travailleurs contre les discriminations et le recours abusif aux contrats à durée déterminée dans le secteur public en Italie. Il s'est également réjoui que la commission PETI ait examiné la pétition 1168/2023, présentée par Mihai Igna au nom de l'association «Ensemble pour la prospérité», qui demande la restitution du trésor national et d'archives historiques de la Roumanie actuellement conservés en Russie.

Intensifier l'information et la sensibilisation

Le Parlement a rappelé l'importance d'un débat public permanent sur les domaines d'action de l'Union, afin d'informer les citoyens de manière adéquate à propos du champ de compétences de l'Union et des différents niveaux du processus décisionnel. Il a demandé qu'une **campagne d'information et de communication** structurée et renforcée à l'échelle de l'Union soit menée sans coûts supplémentaires dans toutes les langues officielles de l'Union, en collaboration avec les médiateurs nationaux et régionaux, les ONG et les établissements d'enseignement, afin de sensibiliser les citoyens de tous les États membres aux droits de pétition, et dans le but également de s'adresser aux populations rurales et défavorisées, aux groupes marginalisés, ainsi qu'aux habitants des îles et des régions isolées.

Les députés ont recommandé d'explorer le potentiel des outils informatiques existants afin de renforcer le soutien apporté par les citoyens au **portail**, notamment au moyen d'options redirigeant les utilisateurs vers des mécanismes de plainte adaptés.

Questions abordées dans les pétitions

Le Parlement a mis en évidence une légère diminution du nombre de pétitions déposées sur des questions de relations extérieures par rapport à 2022. Cela pourrait s'expliquer par le nouveau contexte géopolitique en 2023 et notamment par une diminution du nombre de pétitions sur la guerre en Ukraine et une augmentation significative des pétitions traitant des nouveaux conflits au Moyen-Orient. La commission des pétitions a pris en compte les préoccupations des citoyens concernant, entre autres, les sanctions, la sécurité, la résolution des conflits, les réfugiés, la politique des visas, les progrès des pays candidats à l'UE et la norme unique pour les dimensions des bagages à main.

Les questions de **santé et d'environnement** semblent continuer à jouer un rôle important en 2023 avec l'examen de pétitions sur l'interdiction des substances chimiques et des métaux lourds dans les jouets pour enfants, sur le soutien à des systèmes et modes de vie alimentaires sains et respectueux de l'environnement et sur la mise en œuvre de la réglementation de l'Union en matière de sucres ajoutés dans les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge.

Compte tenu du grand nombre de pétitions présenté en rapport avec les préoccupations des citoyens concernant la **réintroduction des vérifications aux frontières** entre certains États membres, le Parlement a rappelé que les États membres peuvent réintroduire les contrôles aux frontières intérieures en cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure, ou dans des circonstances exceptionnelles qui mettent en péril le fonctionnement global de l'espace Schengen.

Transparence accrue

Les députés ont réitéré leur appel à la Commission pour qu'elle fournisse des éclaircissements juridiques sur les critères clés qui sous-tendent son approche stratégique de l'application du droit de l'UE, qu'elle informe régulièrement la commission des pétitions de l'évolution des procédures d'infraction et qu'elle veille à ce que la commission des pétitions ait accès à tous les documents pertinents relatifs à EU Pilot, aux procédures d'infraction et aux initiatives législatives lancées sur la base des pétitions reçues. Une transparence accrue et un **retour d'information régulier sur le traitement des procédures d'infraction en cours** par la Commission seraient bénéfiques pour le suivi des pétitions ouvertes par la commission.

En outre, la Commission est encouragée à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour améliorer la transparence et l'efficacité de sa gestion des procédures d'infraction, qui peuvent être perçues comme opaques par les citoyens.

Les députés ont souligné la nécessité d'une coopération renforcée et plus active entre les États membres et la commission des pétitions afin de débloquent les pétitions exigeant des réponses et réactions rapides de la part des autorités nationales. Les États membres devraient garantir une **réponse aux pétitions** dans le délai requis de trois mois.

Initiatives citoyennes européennes (ICE)

Le Parlement a invité instamment la Commission à tenir dûment compte des résolutions parlementaires adoptées sur les initiatives citoyennes européennes (ICE) et à renforcer son engagement auprès des citoyens, notamment en assurant un suivi approprié et efficace des ICE qui aboutissent, ce qui renforcera le processus démocratique et garantira que la voix des citoyens sera dûment prise en compte dans l'élaboration des politiques de l'Union.

Délibérations de la commission des pétitions en 2023

2025/2027(INI) - 14/04/2025 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des pétitions a adopté le rapport d'initiative de Gheorghe FALCĂ (PPE, RO) sur les délibérations de la commission des pétitions en 2023.

Pétitions reçues en 2023 par rapport à 2022

En 2023, le Parlement a reçu **1452 pétitions**, ce qui représente une augmentation de 16,2% par rapport aux 1217 pétitions soumises en 2022. Le nombre d'utilisateurs soutenant une ou plusieurs pétitions sur le portail Web des pétitions du Parlement était de **26.331**, ce qui représente une augmentation considérable par rapport aux 22.441 utilisateurs enregistrés en 2022 (ces deux chiffres sont considérablement inférieurs aux 209.272 apportant leur soutien, enregistrés en 2021). **82,4%** des pétitions reçues en 2023 ont été soumises via le portail Web des pétitions du Parlement, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2022 (79,05%), reconfirmant ainsi qu'il s'agit de loin du canal le plus utilisé par les citoyens pour soumettre des pétitions au Parlement.

Les députés notent toutefois que **le nombre total de pétitions reste modeste** par rapport à la population totale de l'UE, ce qui révèle que des efforts doivent encore être intensifiés pour sensibiliser davantage les citoyens à leur droit de pétition et à l'utilité éventuelle des pétitions comme moyen d'attirer l'attention des institutions et des États membres sur des questions qui affectent et concernent directement les citoyens.

Étendue de la responsabilité

Sur les 1452 pétitions soumises en 2023, 429 ont été déclarées irrecevables et 13 ont été retirées. Le pourcentage élevé (29,55%) de pétitions irrecevables en 2023 confirme qu'il existe encore un **manque généralisé de clarté** quant à la portée des domaines de compétence de l'UE. À cet égard, les députés ont appelé à une **campagne d'information et de communication structurée renforcée à l'échelle de l'UE** dans toutes les langues officielles de l'UE, en collaboration avec les médiateurs nationaux et régionaux, les ONG et les établissements d'enseignement, afin de sensibiliser davantage les citoyens de tous les États membres aux droits de pétition, en particulier les communautés rurales et défavorisées et les groupes marginalisés, ainsi que les îles et régions éloignées.

Questions abordées dans les pétitions

Le rapport a mis en évidence une légère diminution du nombre de pétitions déposées sur des questions de relations extérieures par rapport à 2022. Cela pourrait s'expliquer par le nouveau contexte géopolitique en 2023 et notamment par une diminution du nombre de pétitions sur la guerre en Ukraine et une augmentation significative des pétitions traitant des nouveaux conflits au Moyen-Orient. La commission des pétitions a pris en compte les préoccupations des citoyens concernant, entre autres, les sanctions, la sécurité, la résolution des conflits, les réfugiés, la politique des visas, les contrôles aux frontières, la libre circulation des personnes, les progrès des pays candidats à l'UE et la norme unique pour les dimensions des bagages à main.

Les questions de **santé et d'environnement** semblent continuer à jouer un rôle important en 2023.

Transparence accrue

Les députés ont réitéré leur appel à la Commission pour qu'elle fournisse des éclaircissements juridiques sur les critères clés qui sous-tendent son approche stratégique de l'application du droit de l'UE, qu'elle informe régulièrement la commission des pétitions de l'évolution des procédures d'infraction et qu'elle veille à ce que la commission des pétitions ait accès à tous les documents pertinents relatifs à EU Pilot, aux procédures d'infraction et aux initiatives législatives lancées sur la base des pétitions reçues. Une transparence accrue et un **retour d'information régulier sur le traitement des procédures d'infraction en cours** par la Commission seraient bénéfiques pour le suivi des pétitions ouvertes par la commission.

En outre, la Commission est encouragée à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour améliorer la transparence et l'efficacité de sa gestion des procédures d'infraction, qui peuvent être perçues comme opaques par les citoyens.

La commission a souligné la nécessité d'une coopération renforcée et plus active entre les États membres et la commission des pétitions afin de débloquent les pétitions exigeant des réponses et réactions rapides de la part des autorités nationales. Les États membres devraient garantir une **réponse aux pétitions** dans le délai requis de trois mois.

Initiatives citoyennes européennes (ICE)

Le rapport a pris note du nombre important de nouvelles ICE enregistrées par la Commission en 2023, ce qui montre que les citoyens saisissent l'opportunité d'utiliser des instruments participatifs pour avoir leur mot à dire dans les processus politiques et législatifs.